



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
JEUDI 21 JANVIER 2016
À 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, VENET Anne-Marie, LUCIEN Martine

Membres absents : LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien

Secrétaire de séance : LUCIEN Martine

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCHL

Monsieur le Maire présente le schéma de mutualisation que la Communauté de Communes 'les Hauts du Lyonnais' qui s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRE. Il permettra de mutualiser divers équipements et services des communes et de la communauté de communes, dans l'optique de réaliser des économies budgétaires.

Le Conseil Municipal valide le schéma à l'unanimité.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A JOUR DU PLU NUMERISE

Monsieur le Maire explique que la DDT met gratuitement à la disposition des communes et communautés de communes, les fichiers numériques des documents d'urbanisme de chaque collectivité. Ces fichiers ont un format standardisé. Pour cela, il convient de signer une convention d'échange tripartite avec l'Etat, la CCHL et la commune de Meys.

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention.

CONVENTION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique que suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, le bâtiment de l'église appartient à la commune. Jusqu'à présent c'est la paroisse qui s'occupait de la gestion de l'entretien de la chaudière. La paroisse rencontrant des difficultés à assurer le suivi de l'entretien, la commune reprend à sa

charge le contrat de maintenance. La Paroisse continuera d'en assurer la charge financière. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DROIT DE PLACE POUR LE CAMION DE PIZZA

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'autorisation d'utilisation d'un emplacement public pour le camion pizza, arrive à expiration. Il propose de renouveler cette autorisation et de fixer le prix du droit de place à 12 euros par an.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DES 4 CANTONS

Le Groupement des 4 Cantons propose de renouveler l'adhésion de la commune de Meys. Le Conseil Municipal accepte, à 5 voix pour et 8 abstentions, de renouveler l'adhésion à hauteur de 242,10 € la cotisation (soit 0,30 €/h).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

En accord avec les principes fixés en début de mandat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter de verser les subventions suivantes :
 - 32€ à la MFR de la Palma à l'Arbresle,
 - 32€ à la MFR de Chaumont en Isère,
 - 50€ au comité de défense du centre hospitalier du Forez du site de Feurs,
 - 100€ au Groupement des Lieutenants de Louveteries,
- de rejeter les demandes suivantes :
 - association de prévention routière du Rhône,
 - La cantine du groupe scolaire Raoul Follereau.

QUESTIONS DIVERSES

- L'INSEE annonce une population de 850 habitants au 1^{er} janvier 2016. En 2015 la commune comptait 807 habitants.
- Le Conseil Municipal avait délibéré pour soustraire l'instruction des demandes d'urbanisme au SIMOLY. Pour 2015 ceux-ci étaient évalués au nombre de 7 PC, 5 DP et 2 CU. Il s'avère que le nombre réel est de 17 PC, 8 DP et 1 CU. Le coût du service estimé à 1 900 € en 2015 augmentera donc de 186%.
- Orange annonce que la cabine téléphonique va être supprimée d'ici 2017. Par ailleurs La fibre optique devrait être opérationnelle d'ici 2020.

➤ L'activité horticole de MEYSPLANTS nécessite beaucoup d'eau d'arrosage. L'approvisionnement en eau est un réel problème, en été. Suite à la demande de monsieur BAZIN, monsieur le Maire propose de passer une convention d'autorisation de puisage de l'eau de la boutasse appartenant à la commune et attenante à son terrain. Cette convention règlera le puisage de l'eau tout en respectant les directives préfectorales. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ Comme chaque année, la commune propose de louer le terrain de la Batteuse à un agriculteur. Ceci permet l'entretien du terrain, hors période d'utilisation par le comité, pour les besoins de la fête. Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de location à l'identique de l'an passé. Les demandes devront être adressées à la mairie, par courrier, avant le 17 février 2016. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.



Philippe GARNIER
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 février 2016 à 20h30.